



HAL
open science

Les aires protégées et l'insécurité transfrontalière dans les régions septentrionales au Cameroun

Alim Yaya Bakari Yaya, Djibrilla Issa Issa

► To cite this version:

Alim Yaya Bakari Yaya, Djibrilla Issa Issa. Les aires protégées et l'insécurité transfrontalière dans les régions septentrionales au Cameroun : Les aires protégées sont des espaces non-gouvernés qui constituent des problèmes de sécurité pour les pouvoirs publics. Malgré l'angoisement à les constituer sous le prétexte de la protection de la biodiversité secouée par les activités anthropiques et les actions criminelles des braconniers soudanais, tchadiens et d'autres, les entités politiques ont du mal à exercer leur souveraineté dans ces espaces. Ces derniers deviennent des îlots d'insécurité qui se muent en zones de refuge des groupes criminels. Cette problématique interpelle donc les politiques publiques de sécurité en matière de gestion des aires protégées.. Collection THESE/SYNTHESE, 2023, Sciences sociales/Sciences de l'homme, 3 (8), pp.11-26/10.5281/zenodo.7799035. 10.5281/zenodo.7799035 . halshs-04496931

HAL Id: halshs-04496931

<https://shs.hal.science/halshs-04496931>

Submitted on 13 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

LES AIRES PROTEGEES ET L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE DANS LES REGIONS SEPTENTRIONALES AU CAMEROUN

ALIM Bakari Yaya

bakariyaya021@gmail.com

Doctorant en Science politique à l'école doctorale de l'Université de Yaoundé II (Cameroun)

DJIBRILLA Issa

djibrillaissa89@yahoo.ca

Djibrilla Issa est titulaire d'un doctorat Ph/D en Science-politique soutenu en 2022 à l'université de Maroua (Cameroun) sur le thème budget participatif et politiques publiques locales au Cameroun.

Résumé

Contrairement à la perception positive des aires protégées construite par les entités politiques comme des mécanismes de protection de la biodiversité mise sous pression par la croissance démographique des populations et de leurs besoins, elles se sont révélées de manière graduelle en espaces de turbulence où prolifèrent des dynamiques in-sécuritaires, c'est-à-dire des écosystèmes qui échappent à la régulation étatique et impactent la sécurité des localités environnantes. Les aires protégées des régions septentrionales du Cameroun ont contribué à ce titre à la dissémination durable des vecteurs du crime et d'autres menaces. La question est de savoir en quoi les aires protégées constituent une menace sécuritaire et comment l'Etat a-t-il réagi face à la situation dans les régions septentrionales du Cameroun ? L'hypothèse défendue consiste à montrer que les aires protégées sont des îlots d'insécurité transfrontalière, d'où le processus de sécurisation étatique.

Mots clés : aire protégée, insécurité transfrontalière, régions septentrionales'

Abstract

Contrary to the positive perception of protected areas as mechanisms to safeguard biodiversity threatened by population growth, they have gradually become spaces of insecurity where non-state regulated ecosystems thrive, impacting local security. Protected areas in northern Cameroon have facilitated the sustainable spread of criminal activities and other threats. The issue lies in how protected areas pose a security threat and how the state has responded in northern Cameroon. The argument presented suggests that these areas are hubs of cross-border insecurity, prompting state security measures.

Key Words : protected areas, cross-border insecurity, northern regions

Introduction

La protection de la biodiversité a pris une dimension particulière dans les Etats de l'Afrique subsaharienne au lendemain de la conférence de Rio en 1992. On a assisté au Cameroun à une dynamique de création graduelle des aires protégées ayant pour but la sauvegarde des espèces fauniques et la préservation des ressources naturelles menacées par les activités pastorales et agricoles ainsi que par le phénomène du braconnage (Mbangue Nkomba, 2016, p. 2). Une aire protégée se conçoit, d'après l'article 2 du décret n° 95/466/PM du 20 juillet 1995 sur le régime de la faune, comme « une zone géographique délimitée et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation et de développement durable d'une ou de plusieurs ressources données ». Cette définition se limite à la préservation et le développement des espèces fauniques et des ressources naturelles en occultant la problématique de sa sécurisation. La même disposition a prévu une diversité des aires protégées à l'instar des parcs nationaux, les réserves de faune, les zones d'intérêt cynégétiques, les gammes-ranches appartenant à l'Etat, les sanctuaires de faune et les zones tampons. L'accent sera mis ici sur la catégorie des parcs nationaux. Il est donc important d'intégrer le volet de la sécurité des aires protégées au regard

de leur militarisation par les groupes armés. Une aire protégée s'appréhende comme une composante de l'enveloppe territoriale qui nécessite une protection des professionnels de la sécurité.

L'insécurité transfrontalière s'assimile à un « ensemble d'actes délictueux dont les auteurs, les victimes et les répercussions vont au-delà des frontières étatiques » (Musila, 2012, p. 4). La capacité de ces prédateurs à s'affranchir des barrières étatiques a été observée dans le banditisme rural qui sévit dans l'Adamaoua à travers les infiltrations et exactions permanentes des rebelles centrafricains (Alim et Issa, 2021). Ils agissent alors comme « des ressources de la zone de la CBLT (Commission du Bassin du Lac Tchad) à savoir l'eau et le poisson, qui serpentent, se rétractent d'un côté ou de l'autre de la frontière, se retrouvent en quantité réduite ici et en plus grand nombre là (...). En un mot, ils vont et viennent, au gré du mouvement des ressources qu'ils convoitent, gérant la frontière comme un pont entre le lieu du crime et le lieu de jouissance du butin » (Saibou, 2004, p. 15). L'insécurité transfrontalière se comprend ici comme une série d'actions prédatrices produites par les professionnels de l'insécurité et s'inscrivant dans une dimension transfrontalière.

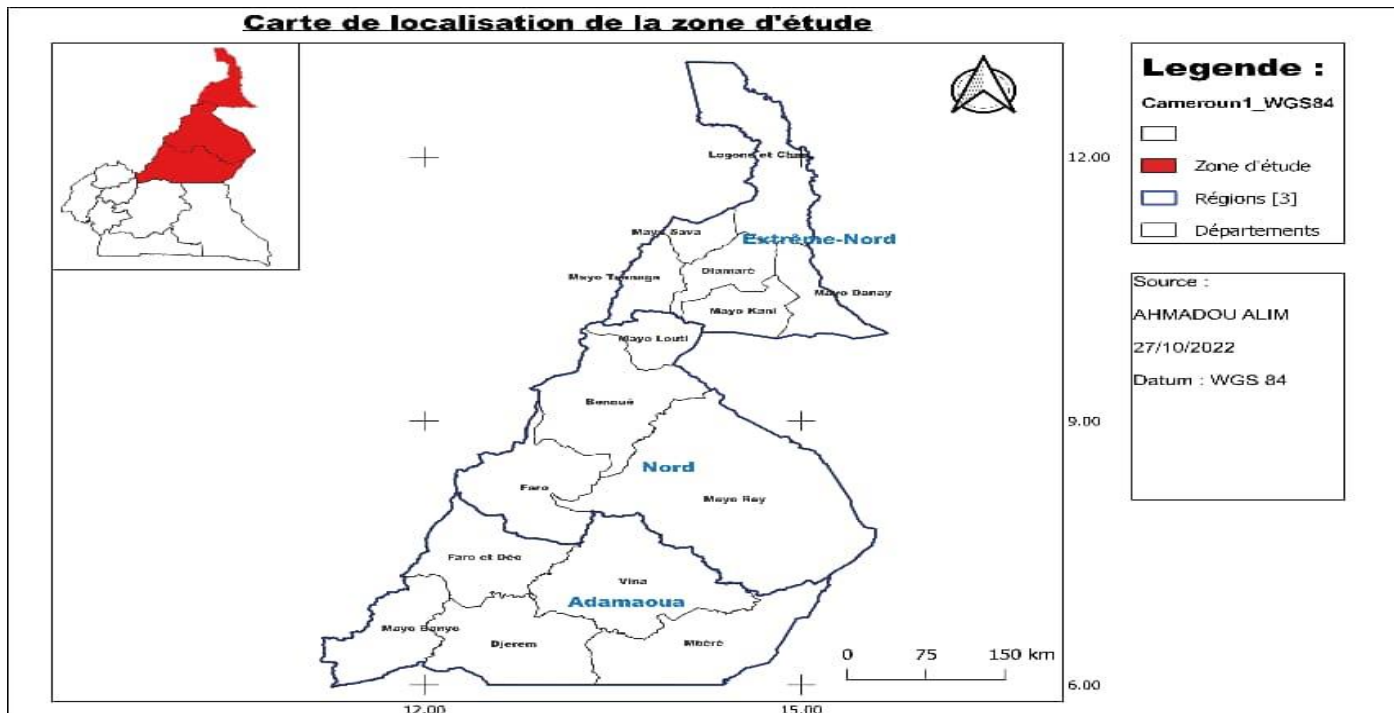
La littérature sur la problématique s'est inscrite dans une trajectoire explicative des défis que pose la conservation. Il était question de trouver des stratégies pour concilier la politique de conservation promue par les gouvernants et les aspirations de développement socio-économique des populations riveraines (Boissieu et al., 2007 ; Ndamè, 2007 ; Mengue-Medou, 2002, etc.). Les autorités étaient donc conscientes des défis de la conservation des aires protégées. Elles ont alors engagé des stratégies qui promeuvent la protection des aires protégées tout en assurant le développement durable des localités qui se situent aux alentours. A l'opposé de cette approche, l'étude s'interroge sur l'impact des aires protégées sur la sécurité dans les régions septentrionales. Les espaces protégés se sont affirmés en zone d'insécurité et a permis la résilience et la projection des groupes armés en l'occurrence les preneurs d'otages, les

coupeurs de route, les prédateurs bovins. Les assauts de ces maîtres de la brousse sont réguliers et constituent un défi politique pour l'Etat. Les périphéries régionales se sont muées en « territoires ingouvernables ». La profusion de l'insécurité a, selon les personnes interviewées, affaibli l'économie locale et provoqué l'exode massive des populations. La politique de conservation étatique a suscité donc l'enjeu de sécurisation des aires protégées. L'objectif de l'article est double : il s'agit de montrer que les aires protégées sont une source d'insécurité transfrontalière d'une part et l'action de l'Etat face à cette menace d'autre part.

Après avoir présenté la méthodologie, il sera question de discuter des résultats en montrant que l'inflation de l'insécurité est le résultat de la politique étatique de disséminer des aires protégées sur le territoire national et d'analyser les actions prises pour résorber à la situation.

Méthodologie

On a fait recours à une méthodologie qualitative centrée sur les entretiens. Le travail de terrain a été mené au cours du mois de novembre 2020 dans l'Adamaoua auprès des forces de sécurité et des acteurs de la société civile dans un contexte d'insécurité. Les groupes armés ont semé un climat de terreur dans cette partie du pays par des prises d'otages, des prédateurs bovines et les embuscades sur la chaussée. Le choix de l'Adamaoua est tributaire de l'inflation de l'insécurité en provenance de la RCA et du Nigéria et de la proximité des aires protégées du Faro et de la Bénoué. Les contraintes financières n'ont pas permis de sillonner les régions du Nord et de l'Extrême-Nord. Pour surmonter certains écueils, l'analyse documentaire sur les aires protégées et l'insécurité transfrontalière s'est avérée importante.



Source : Google Map

Résultats et discussion

Les résultats de la recherche s'articulent autour de la contribution des aires protégées dans l'insécurité qui persiste dans les régions septentrionales (1) et ayant permis d'observer une panoplie d'actions de sécurisation mobilisées par les autorités du Cameroun (2).

1- Les aires protégées comme facteur d'insécurité transfrontalière dans les régions septentrionales

Les dynamiques explicatives de la production de l'insécurité par les aires protégées présentes dans le septentrion camerounais s'organisent autour de la faiblesse des pouvoirs publics à sécuriser ces espaces vastes, leur dimension transfrontalière et la persistance des troubles sécuritaires dans les Etats contigus.

1.1 La faible emprise de l'Etat des aires protégées

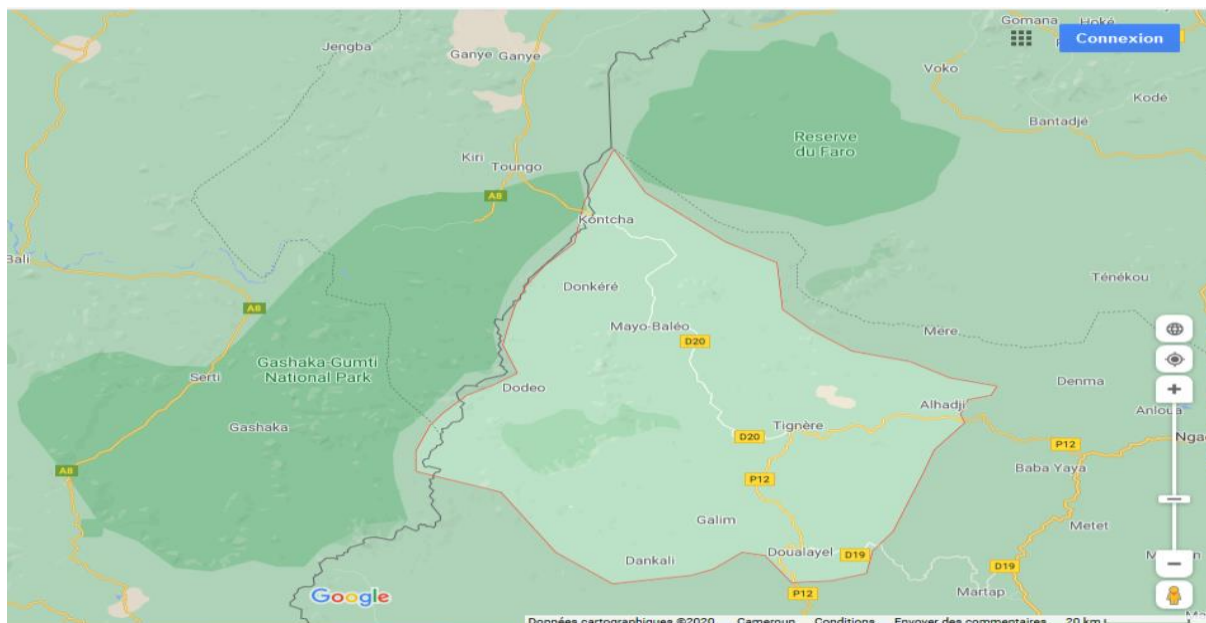
La constitution des aires protégées au Cameroun répondait à la nécessité de la protection des ressources animalières et naturelles. La destruction des forêts, le braconnage et l'orpaillage sont des problèmes qui minent le cadre de vie et l'évolution des espèces fauniques. L'intérêt des autorités publiques se justifiait aussi par les dividendes économiques qu'elles peuvent générer. Des territoires vastes ont ainsi fait l'objet de protection contribuant parfois au déplacement des populations. Les régions septentrionales regorgent alors des aires protégées (des parcs nationaux de Waza, de Bouba Ndjidda, du Faro, de la Bénoué et des zones d'intérêts cynégétiques, etc.) inhabitées et placées sous le contrôle des éco-gardes dont l'effectif ne permet pas de couvrir de nombreux endroits (Mbangue Nkomba, opt.cit. p. 19). Motivé par les logiques de conservation, l'Etat a éludé le problème de la sécurisation de ces espaces transformés en nouveaux poches d'insécurité. Elle s'érige en lieux de refuge des groupes criminels et terroristes, de séquestration des otages enlevés dans le Nord Cameroun, des caches d'armes de guerre et de trafic des bétails détournés aux éleveurs. Selon l'armée camerounaise : « l'insécurité dans les régions du Nord et de l'Adamaoua réside dans les parcs. Ces zones réservées sont devenues des repaires de prises d'otages et de vol de bétail. De fait, les victimes sont emmenées » (Stopblablacam).

L'attraction des aires protégées s'explique par leur immensité (par exemple la superficie totale des parcs nationaux dans le septentrion est 8.865, 71 km² soit 5,4 pourcent de l'espace que couvre l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord) , leurs ressources (l'eau et les aliments), une géographie contrastée où s'observent galeries forestières, montagnes, les bas-fonds et les plaines, constituant des potentiels sanctuaires des bandes armées et rend alors délicat les opérations militaires et enfin la faible présence humaine. Les ressources fauniques expliquent aussi l'intérêt des groupes armés pour les aires protégées. Au-delà de l'absence de maîtrise par l'Etat des aires protégées, leur dimension transfrontalière constitue une autre contrainte.

1-2 La dimension transfrontalière des aires protégées septentrionales

La proximité frontalière des aires protégées dans le Nord du pays représente un défi majeur pour l'Etat et rend facile les incursions des groupes armés. La séquestration des touristes français au Nigéria par Boko Haram suite à leur enlèvement dans le parc de Waza (Cameroun) en 2013 illustre la vulnérabilité des aires protégées proches des limites internationales (Le Monde). Les bandes armées profitent de la « crise de l'encadrement étatique » des marges frontalières pour mener des opérations prédatrices dans les espaces protégés. Les limites de souveraineté sont un atout exploité et permettent à la fois de commettre le crime et d'échapper à la répression des forces régulières.

La contiguïté des aires protégées situées dans deux entités étatiques voisines pose aussi des défis de sécurisation. L'Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN) a qualifié cette configuration « d'aire protégée transfrontalière », c'est à dire « une étendue de terre et/ou de mer qui est à cheval sur une ou plusieurs frontières entre les Etats (...) » (Lemelin, 2012, p. 29). C'est le cas du complexe d'aire protégée transfrontalière binationale Bouba Ndjidda-Sena Oura ou bien la connexion entre le parc national du Faro avec le parc national du Gashaka Gumti (Nigéria). La configuration de ces espaces facilite la mobilité transfrontalière des groupes armés, la démultiplication des bases de séquestration des otages et la pratique d'autres activités subversives. Par exemple, lors des opérations militaires dans le parc du Faro en 2017, les groupes armés avaient l'option de se réfugier dans le parc nigérian voisin. De plus, Le commissaire spécial de Faro-et-Deo (Adamaoua) lors d'un échange souligne que : « les personnes enlevées par des groupes criminels dans le département du Faro-et-Deo (Adamaoua) à l'instar de Kontcha, Almé, Dodéo, etc. sont détenues dans le parc du Faro ou de Gashaka Gumti ».



Source : Google Map

Cette carte illustre le contact entre les parcs du Faro et de Gashaka Gumti longeant le département du Faro-et-Deo. La superficie cumulée des deux s'élève à 9 702 km² soit plus que l'aire du département du Mayo-Banyo (Adamaoua). L'étendue de ces espaces vidés de leur substance humaine rend difficile la sécurisation et dévient un terreau des groupes armés. Les turbulences socio-politiques qui persistent dans les Etats jouxtant les régions septentrionales accroissent l'investissement des aires protégées par les hordes criminelles.

1.3 La rémanence des dynamiques in-sécuritaires dans les Etats limitrophes

La mutation des aires protégées en espace criminogène est due à la résilience de l'insécurité dans les formations étatiques qui se situent à la lisière des régions septentrionales. La Centrafrique est un « Etat failli » qui vit au rythme des coups d'Etat. Le pouvoir n'a pas la capacité d'assurer sa fonction régaliennne de sécurité (Gaulme, 2011, p. 22) au point où les centres urbains sont sous la régulation étatique alors que les zones rurales sont partagées entre les rebelles et les bandits de grand chemin (Chauvin et Seignebos, 2013, p. 119). Le Tchad est relativement stable au plan interne même si ses marges frontalières sont le théâtre d'une série

d'activités illégales bénéficiant des connivences au sein de l'Etat (Debos, 2013, pp. 213-116) et de refuges des groupes rebelles et les bandes criminelles. Le Nigéria fait face depuis 2009 au phénomène du terrorisme ayant pris des proportions transfrontalières. La logique de conquête spatiale du groupe terroriste nigérian a occasionné un climat d'insécurité (prises d'otages, razzia de bétails, les attentats suicides, les assassinats ciblés, etc.) dans les périphéries nationales du Nigéria et de ses voisins (Ebogo, 2000). Les bouleversements qui se passent dans les Etats entourant le Nord du Cameroun augmentent les incursions des groupes armés sur le territoire camerounais. Les aires protégées offrent ainsi des écosystèmes favorables à l'installation de leurs bases, des sanctuaires quasi-imprenables pour mener des activités illégales à l'abri des contraintes étatiques. L'assainissement des aires protégées, synonyme de sécurité et la stabilité des régions septentrionales, ne relèvera pas de manière exclusive des efforts consentis par l'Etat du Cameroun mais est aussi liée à la conjoncture sécuritaire, la volonté et la capacité des dirigeants des entités étatiques proches à assumer leur devoir de maintien de la sécurité dans les espaces qui échappent à leur souveraineté. Face à l'insécurité transfrontalière prégnante dans le septentrion favorisée par les aires protégées infestées des bandes armées, l'Etat a pris des actions fortes de leur sécurisation.

2- La sécurisation étatique des aires protégées dans les régions septentrionales

La sécurité est une mission régaliennne de l'Etat. La constitution du 18 janvier 1996 en son article 8 habilite le Président de la République à assurer la sécurité intérieure et extérieure du territoire et à prendre des mesures qui correspondent à la nature de la menace. Les gouvernants usent d'habitude des appareils répressifs (la police, la gendarmerie, l'armée, la justice et les structures pénitentiaires) pour juguler les menaces sécuritaires endogènes et exogènes. Les autorités étatiques ont engagé alors des opérations militaires ponctuelles qui visent à mettre fin à assainir les aires protégées pour une sécurité dans le septentrion sans pour autant oublier les

solutions apportées au niveau du développement socio-économique des populations qui occupent le pourtour de ces espaces.

2-1 Les opérations militaires d'assainissement des aires protégées dans les régions septentrionales

La disposition de l'article 11 de la loi du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche reconnaît à l'Etat la protection des aires protégées, c'est-à-dire les ressources fauniques et halieutiques. Cependant, elle se borne à prohiber la criminalité faunique à l'instar du braconnage, l'exploitation illégale des ressources naturelles des aires protégées ; à prescrire les conditions de leur jouissance et les sanctions pécuniaires et privatives de liberté dans les situations d'infraction. Elle n'évoque pas la question de la sécurisation des aires protégées en proie aux incursions des groupes armés. La protection de la biodiversité a pris de l'ascendant sur la sécurité. Le vide juridique a été surmonté par la signature d'un mémorandum d'entente entre le Ministère de la Forêt et de la Faune et le Ministère de la défense afin d'assurer la surveillance aérienne des espaces protégés, l'acquisition et la sécurisation des armes et munitions, la construction et la maintenance des infrastructures autour ou à l'intérieur des aires protégées et la conduite des opérations musclées (Mediaterre). Les opérations militaires sont ainsi élaborées par l'Etat pour débusquer les bandes armées ayant sanctuarisé les aires protégées à savoir les opérations Emergence 3, Peace at Bouba Ndjidda et les actions du BIR dans le parc national de la Bénoué.

La première a été conçue par les responsables de la défense pour sécuriser le parc national du Faro. Il fallait réduire l'insécurité dans les régions septentrionales en délogeant les criminels dans leurs gîtes. La mission avait une durée de 2 mois et a débuté officiellement le 9 octobre pour s'achever le 9 décembre 2017. Elle consistait à libérer le parc national du Faro des groupes armés venus du Gashaka Gumti Park. La sécurisation du Faro s'est faite par le déploiement de l'armée à travers ses déclinaisons (air, terre et mer). Elle s'est déroulée par les actions de la

31^{ème} Brigade d'Infanterie Motorisée (BRIM), le sol du parc par les aéronefs de l'armée de l'air, le contrôle des points de débarquement sur le fleuve Faro par les fusilleurs de la marine nationale, la Gendarmerie Nationale qui s'occupe des prévenus (Actu Cameroun).

La seconde était une réponse étatique consécutive au massacre d'environ 300 éléphants par les braconniers en provenance du Soudan et qui a pour dessein selon le colonel Bouba « d'interdire tout accès, de contrôler et de faire face aux braconniers qui tenteraient d'entrer dans le parc ». La mission fut lancée le 15 novembre 2019 avec la participation de 600 BIR. L'armée s'est donc déployée d'après le commandant de l'opération à l'est et à l'ouest du parc et dans la zone d'intérêt, c'est-à-dire à « un endroit du parc proche des rivières où les éléphants se regroupent en saison sèche pour s'abreuver ». Les actions du BIR ont permis la réduction du braconnage et la présence des groupes armés dans le parc (Monde).

Le BIR fait également des opérations de ratissage régulier dans le parc national de la Bénoué pour traquer les preneurs d'otages. Les éléments du 4^{ème} BIR de Garoua et 5^{ème} BIR de Ngaoundéré ont dans la nuit du 04 au 05 décembre 2019, neutralisé 04 criminels, et saisis 09 kalachnikovs AK47 avec plus de 500 munitions, 26 boites chargeurs, etc. (Lebled parle).

Les opérations militaires démontrent la volonté étatique d'assainir le climat sécuritaire dans le septentrion et son adaptation face à l'émergence des menaces à la sécurité. Cette stratégie a pour finalité la reconquête des espaces qui jadis échappaient à son contrôle. La démarche est pertinente dans la mesure où la solution militaire est une nécessité au regard de la sophistication des logistiques que détiennent les criminels même si elle exige des dépenses militaires énormes. En revanche, l'irrégularité de ces opérations permettra le réinvestissement des parcs nationaux par les bandes armées. Il faut alors maintenir une présence militaire permanente, c'est-à-dire mettre en place des bases avancées de l'armée dans les points d'infiltration des aires protégées dans le but de dissuader la présence des personnes étrangères et de renforcer la surveillance. L'approche prospective permet de prévenir la menace et de rompre avec l'attitude attentiste qui

a d'habitude caractérisée les autorités camerounaises. La connexion des aires protégées d'entités politiques différentes exige aussi des concertations au niveau bilatéral et à l'échelle sous régionale pour traquer les producteurs de l'insécurité au-delà des frontières. La création des complexes d'aires protégées a initié cette approche dans une optique de protection de la diversité bio-culturelle et de la pacification des relations belligères entre communautés situées dans des enveloppes territoriales adjacentes (Geshu, 2012). La coopération inter étatique devrait également se déployer dans la sécurisation des aires protégées transfrontalières en termes de partage de renseignement, de patrouilles conjointes dans une logique de complexe de sécurité. L'Etat devrait également investir dans le développement socio-économique local pour susciter la collaboration des populations locales.

2.2 Le développement socio-économique comme moyen de sécurisation des aires protégées

La sécurisation des aires protégées dans les régions septentrionales ne passe pas exclusivement par la prise et l'implémentation sur le terrain des solutions militaires. Elle suppose de façon fondamentale que les pouvoirs publics posent aussi le problème de l'amélioration des conditions de vie des populations qui occupent les abords des espaces protégés. Cette démarche est nécessaire car la politique étatique de protection a fait émerger les tensions liées à l'expulsion des villageois des parcs nationaux, la réduction des espaces d'exploitation des ressources et la pratique des activités agropastorales et de pêche. Bref, l'Etat a accru davantage l'incertitude socio-économique des populations au point où il y a régulièrement une confrontation entre les logiques de conservation défendues par les pouvoirs publics et les logiques d'exploitation répondant aux aspirations populaires (Tabopda, 2009). La précarité économique ont pour effet l'absence de collaboration de ces dernières avec les autorités et participent davantage à la production de l'insécurité. La connivence interne avec les groupes armés étrangers est une réalité dans les régions de l'Adamaoua et du Nord. Le chef du village

de Malombo (un village de l'Adamaoua) pense que : « les groupes armés en provenance de la RCA bénéficient de l'assistance des ressortissants du septentrion ». La question est de savoir comment amener les populations à participer à l'assainissement des aires protégées ?

La stratégie étatique a été d'œuvrer au développement des localités riveraines par la construction des centres de santé, les espaces éducatifs, les forages et la réhabilitation des voies de communication, etc. Pour réduire l'insécurité dans le parc national de Waza, les autorités étatiques ont monté un projet financé par les fonds PPTTE et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) qui s'intitule : « sécurisation des moyens d'existence des communautés pour le développement durable du parc national de Waza ». L'initiative vise à financer les micro-projets (les cultures maraichères, l'agriculture irriguée, l'élevage, le tourisme, etc.) construits par les riverains et de créer des infrastructures sociales (l'eau potable, l'aménagement des pistes rurales, l'accès à une alimentation saine et équilibrée) le long du parc qui leur bénéficieront directement (Cameroun 24.net). Le développement de ces localités permettra de montrer l'importance de la politique étatique en matière de protection de l'environnement et des espèces fauniques et suscitera une adhésion massive des populations. Il permettra une surveillance constante des parcs nationaux en alertant rapidement les forces régulières lors des situations d'urgence ainsi de réduire l'implication des jeunes de la localité dans la criminalité.

Conclusion

Les aires protégées contribuent à l'insécurité transfrontalière. La situation se produit en contexte de crise de l'encadrement sécuritaire étatique et dans une région qui traversent les dynamiques d'instabilités. Les groupes armés profitent de la conjoncture sécuritaire nationale et régionale pour s'investir au sein des territoires protégés et pratiquer les actions subversives. Les espaces protégés sont ainsi des espaces de diffusion des pratiques subversives qui mettent à mal la souveraineté des Etats.

La sécurisation des aires protégées au Cameroun nécessite au préalable la mise en place d'un cadre juridique qui définit les modalités des actions des forces de l'ordre. Les autorités publiques devraient aussi miser sur la jonction des actions militaires aux plans national et bilatéral voire sous régional et des mesures non-militaires pour répondre aux besoins socio-économiques des populations.

Références bibliographiques

Bibliographie

Alim Bakari Yaya et Djibrilla Issa (2021). La problématique du banditisme rural dans la région de l'Adamaoua : de la construction du problème public à l'action de l'Etat. *Collection Thèse/Synthèse*, Vol. 1, n. 2, p. 303-320.

Chauvin E. et Seignebos C. (2013). L'imbroglie centrafricain. Etat, rebelles et bandits. *Afrique contemporaine*, n. 248, p. 119-148.

Damè Joseph Pierre (2007). L'aménagement difficile des zones protégées au Nord Cameroun. *Autrepart*, n. 42, p. 145-161.

De Boissieu et al. (2007). La gestion des aires protégées. Contexte général dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Paris : IRD Editions, p. 131 <https://horizon.documentation.ird.fr>

Debos Marielle (2013). *Le métier des armes au Tchad. Le Gouvernement de l'entre-guerre.* Paris : Karthala, p. 251

Gaulme François (2011). Etats faillis, Etats fragiles : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale. *Politique étrangère*, p. 17-29 DOI 10. 3917/pe.111.0017

Lemelin Raynald (2012). L'aire protégée transfrontalière Torngat-Koroc : gouvernance, tourisme et retombées économiques potentielles dans les territoires du Nunatsiavut (Labrador) et Nunavik (Québec). *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, vol. 31, n. 1, p. 29-38

Mbangue Nkomba Y-P. (2016). Les trajectoires d'un Etat conservateur : logique d'action et de gestion des aires protégées au Cameroun à partir de l'action autour du parc national de Waza. p. 1-22 <https://halshs.archives-ouvertes.fr>

Mengue-Medou Celestine (2002). Les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation. *Revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 3, n. 1, p.

Musila Cyril (2012). L'insécurité transfrontalière au Cameroun et dans le bassin du lac Tchad. *Ifri*, p. 1-30.

Saibou Issa (2004). L'embuscade sur les routes des abords du lac Tchad. *Politique Africaine*, n. 94, p. 82-104

Tabopda Gervais Wafo (2009). Les aires protégées de l'Extrême-Nord Cameroun entre politique de conservation et pratiques locales. *L'info géographique*, vol. 73, n. 4, p. 62-68

Webographie

Actu Cameroun (2017). *Cameroun-Sécurité : L'armée camerounaise engage une vaste opération de sécurisation du parc national du Faro.* [Consulté le 17/12/22] <https://actucameroun.com>

Albert Caroline (2012) *Cameroun : l'armée sort les grands moyens pour lutter contre les braconniers.* [Consulté le 18/12/2022] <https://www.7sur7.be>

Le Monde (2013). *Sept touristes français enlevés par un groupe terroriste au Cameroun.* [Consulté le 18/12/ 2022] <https://www.lemonde.fr>

Mbala Gael François. *Cameroun : le BIR récupère 13 armes de guerre et plus de 500 munitions dans le parc national de la Bénoué.* [Consulté le 14/12/ 2022] <https://www.Lebled.com>

Mediaterre. *Protection des aires protégées, l'armée rentre en jeux officiellement au Cameroun.* [Consulté le 18/12/ 2022] <https://www.mediaterrre.org>

Mbossa Patrice (2013). *Cameroun-Environnement : de nouvelles stratégies pour la sécurisation du parc de Waza.* [Consulté le 17/12/22] <https://www.cameroun24.net>

Stopblablacam (2021). *L'armée intensifie les opérations de ratissage du parc national de la Bénoué, considérée comme un sanctuaire de l'insécurité.* [Consulté le 18/12/2022] <https://www.stopblablacam.com>